

le Châtelaud

Juin 2025 - n°108



Réunion
publique
d'information
organisée par le
Comité Citoyen
pour une Info
Indépendante
(CCII)

Projets
miniers

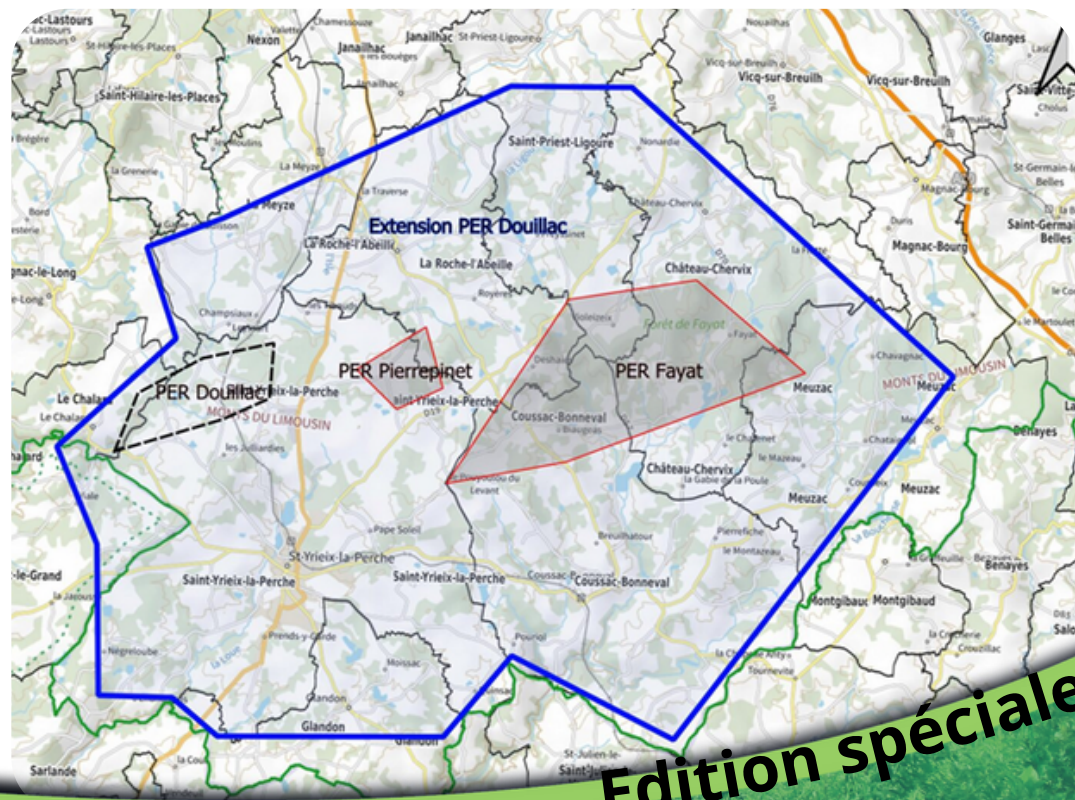
LUNDI
30 JUIN
20h00
Salle
polyvalente

MINES D'OR URGENCE CITOYENNE

Quelques jours pour agir...

Dans le Châtelaud de novembre 2024, nous vous informions que la Compagnie des Mines Arédiennes, filiale d'une société minière privée canadienne, avait déposé une demande de prolongation et d'extension du permis de recherche minière « Douillac », portant sa superficie de 7 km² à près de 300 km².

Par cette extension, 9 communes sont désormais impactées et la quasi-totalité de Château-Chervix serait concernée, comme l'atteste la carte ci-dessous.



Edition spéciale

Ce projet comme les précédents, et ce depuis bientôt 10 ans, va impacter fortement la vie de notre commune (habitants, environnement, activité...), **il nous concerne tous !**

L'ouverture de mines nécessiterait, pour le moins, un véritable débat préalable d'opportunité et d'impacts pour nos territoires et leurs habitants. Malheureusement, malgré nos multiples demandes, délibérations et rencontres avec les autorités aucun débat n'a été ouvert avec les acteurs du territoire, élus ou habitants...et aucun de nos avis n'a jamais été pris en compte !

Pour information, nous joignons à ce Châtelaud, la délibération du 8 juillet 2024 prise, à l'unanimité, où le Conseil Municipal :

- émet un avis défavorable à l'extension du permis,
- demande à Monsieur le Ministre de l'Industrie de ne pas accorder ce nouveau permis qui va fortement entraver les projets d'activités et de développement de notre commune.
- demande à Monsieur le Ministre de l'Industrie de prendre en compte les intérêts des habitants et vous demande instamment d'associer élus et habitants à votre décision.

Dans cette délibération, le Conseil Municipal a détaillé l'ensemble de l'argumentaire qui justifie son avis.

Une consultation dématérialisée du public est organisée, depuis le mercredi 25 juin 2025, sur le site internet du Ministère de l'Economie à la rubrique « consultations publiques »

<https://www.economie.gouv.fr/actualites/consultation-du-public-sur-une-demande-dextension-du-permis-exclusif-de-recherches-de> et ce, pour une durée de trente jours, **jusqu'au 25 juillet 2025.**

Nous vous invitons donc à réagir **avant le 25 juillet** sur ce site, en manifestant votre exigence d'avoir un réel débat démocratique sur ce sujet qui engage l'avenir de notre commune et de ses habitants. Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à reprendre les arguments détaillés dans la délibération du Conseil Municipal.

En pratique, il faut envoyer un message par mail à l'adresse suivante
consultations.earm2.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Mentionner « PER extension Douillac » dans l'objet du mail et, pour conserver une trace, merci de mettre le message en copie, sur l'adresse mail du Châtelaud : lechatelaud@gmail.com

Si vous n'avez pas internet, n'hésitez pas à demander à un ami, un voisin ou un élu !!

En local :

www.stopmines87.fr
et prochainement le site du Comité
Citoyen pour une Information
Indépendante (CCII)

Au niveau national :

www.systext.org
en particulier : rapport sur "l'après-mine" en France Métropolitaine :
www.systext.org/node/2057

A voir :

Interview (3h) de l'ingénieure "après-mine" Aurore Stéphant
www.youtube.com/watch?v=xx3PsG23r-Y

Du côté des pro-mines :

l'interview en anglais de Chris Taylor (et ses mots sur le
Limousin), sur le QR code ci-contre :



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE CHATEAU-CHERVIX

HAUTE-VIENNE

Séance du 08 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 08 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Luc LACHAUD, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Date de la convocation :

Le 03 juillet 2024

Présents : MM. LACHAUD, DUPONT, Mme BLONDY, MM. Camille André CELERIER, Camille CELERIER, Mme BONNET, MM. GIBEAU, DUQUEROIX, Mmes PECOUT, MARCOU, LUCAS-ROPER, MM. Jean-Luc CELERIER, MONTAULIEU.

Excusé : M. BEISEL ayant donné à pouvoir à Mme LUCAS-ROPER.

Secrétaire de séance : Mme BONNET Marion

OBJET DE LA DELIBERATION : relative à la demande de prolongation et d'extension du permis exclusif de recherche de Mines « Douillac »

La commune de Château-Chervix a été informée d'une demande de prolongation et d'extension du Permis Exclusif de Recherche de Mines, dit « Douillac » déposée par la Compagnie des Mines Arédiennes.

La Préfecture de la Haute-Vienne sollicite son avis sur le dossier présenté à l'appui de cette demande de titre minier.

Considérant la Charte constitutionnelle de l'environnement, notamment ses articles 1, 2,5, 6 et 7,

Considérant que la gestion des richesses minières de notre sous-sol est une mission de l'Etat qui ne saurait être confiée à une entreprise privée à capitaux canadiens, très éloignée du contexte et des préoccupations de notre territoire,

Considérant que la dernière période d'exploitation minière achevée en 2002 a été caractérisée par le non-respect d'engagements vis-à-vis des riverains, la non prise en compte des nuisances et l'absence totale de transparence quant à la fermeture des sites,

Considérant que la dernière période d'exploitation minière a donc fortement altérée la confiance et la crédibilité des élus et des habitants envers les opérateurs liés à l'activité minière (recherche et exploitation) et à leurs engagements,

Considérant que la dernière période d'exploitation minière n'a eu aucune retombée positive durable sur l'activité de la commune à l'exception notable de nuisances (bruits, circulation, altération des routes,...) et le dépôt sur place de grandes quantités de déchets aujourd'hui à la charge des communes,

Considérant que l'extension demandée couvre la quasi-totalité de notre commune,

Considérant que le PERM « Bonneval », qui couvrait un territoire similaire à celui indiqué dans l'extension, a impacté fortement notre territoire : annulation de ventes immobilières, incertitude sur les documents d'urbanisme, impact environnemental, inquiétude des populations...

Considérant que les différentes étapes du PERM « Bonneval » se sont déroulées dans l'opacité et sans aucune concertation avec les habitants, les élus locaux, ou les représentants de la société civile organisée, comme le monde agricole ou les associations de pêche et d'environnement.

Considérant que la Communauté de communes Briance Sud Haute Vienne, en accord avec la commune, s'attache à construire et promouvoir une offre de loisirs et d'activités touristiques et économiques durables sur le territoire : productions locales de qualité, artisanat, randonnées, découverte du patrimoine, mise en valeur des sites archéologiques et culturel,

Considérant que la zone impactée est particulièrement riche tant d'un point environnemental (zone Natura 2000) qu'archéologique (monuments et sites classés) et offre ainsi un axe de développement important dans le cadre de la politique d'attractivité du territoire portée par la Communauté de communes et sa commission tourisme,

Considérant le projet important de valorisation du donjon médiéval et de ses abords, projet porté par la commune et tous les acteurs du territoire, dont la portée dépasse largement notre commune,

Considérant le projet de création d'une réserve naturelle nationale sur les landes de serpentine du sud du département, dont deux sont incluses dans le périmètre de l'extension (Landes de St Laurent et Landes de la Flotte et du Cluzeau).

Considérant que la zone impactée est, aujourd'hui, attractive pour l'installation de nouveaux habitants porteurs de projets novateurs, respectueux de l'environnement et soucieux du développement local de long terme,

Considérant l'absence totale d'information sur les activités minières et les activités industrielles connexes de transformation du minerai et de production de déchets, en particulier sur leurs impacts tant sur l'environnement que sur la santé des habitants,

Considérant qu'avant toutes décisions il est indispensable de mener, au préalable et dès le stade du permis de recherche, une réelle concertation et un vrai débat avec les collectivités locales et les habitants sur l'opportunité ou non de l'exploitation minière, et ce, en lien avec les projets des acteurs locaux,

Considérant les avis défavorables déjà émis sur le permis dit « Fayat » par délibérations du 29 mars 2021 et du 9 décembre 2022

Le Conseil municipal de Château-Chervix, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité

- **Émet** un avis défavorable à l'extension du permis.
- **Demande** à Monsieur le ministre de l'industrie de ne pas accorder ce nouveau permis qui va fortement entraver les projets d'activités et de développement sur notre commune.
- **Demande** à Monsieur le Ministre de l'Industrie de prendre en compte les intérêts des habitants et vous demande instamment d'associer élus et population à votre décision.

A Château-Chervix
Le 10 juillet 2024
Jean-Luc LACHAUD